



Action en dommages et intérêts contre un homme marié

Par Lili26

Bonjour,

J'ai eu une liaison avec un homme marié pendant 6 ans. Il m'a maintes fois promis le divorce pour finalement me laisser tomber.

Il m'avait prêté de l'argent et aujourd'hui menace de tribunal si je ne le rembourse pas.

Puis-je déposer une plainte pour demander des dommages et intérêts au titre du préjudice subi par sa faute, notre correspondance privée de 300 pages prouve bien qu'il m'a menée en bateau. Il a même créé des fichiers excel de simulation de vie commune. Il est venu chez moi puis est reparti.

Il m'a détruite moralement et maintenant il veut me descendre financièrement lui qui gagne 5 fois plus que moi.

Je sais que je ne peux pas divulguer nos correspondances privées à son entourage et ne peux donc pas lui mettre la pression.

Je commençais à peine à sortir la tête de l'eau et il me fait replonger.

Merci de vos réponses.

Par osram

Bonjour,

Avez vous signé un papier, une reconnaissance de dette ?

Si la réponse est NON, qu'il aille pleurnicher ailleurs il ne pourra rien prouver. Ce peut être un don, tout simplement.

Par ESP

Bonjour

S'il ne détient aucune reconnaissance de dette de votre part, il est dans l'impossibilité d'agir devant un tribunal, pas plus que vous ne pouvez porter plainte et prétendre à des indemnités pour les motifs invoqués.

Par Lili26

Merci pour vos réponses, je lui avais laissé un chèque en contre partie si jamais il arrivait quelque chose. Il considère que ce chèque constitue une créance. Je crois qu'il m'a bien eue sur tous les tableaux.

Par contre peut-il me refuser un échéancier ?

Merci

Par osram

Ce chèque est daté ?

Il est périmé après 12 mois.

Par Lili26

Le chèque a moins d'un an.

Peut-il refuser une proposition d'échéancier ?

Merci pour votre réponse

Par osram

Oui, il peut, mais pour vous obliger il faudrait qu'il engage et obtienne une décision de justice.

A ce moment là, vous pourriez saisir le Juge de l'exécution qui lui, pourrait vous accorder 24 mois maxi.

Par Lili26

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par ESP

Si vous lui aviez remis un chèque, même s'il n'est plus encaissable, peut être un moyen de preuve qu'il s'agit bien d'un prêt et non d'un don.

Par Lili26

C'est pour cela que je ne vais pas me battre mais mettez en place un échéancier et tourner la page.